

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01744

Numéro SIREN : 429 019 490

Nom ou dénomination : A.M.C.

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005206

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
2 RUE CLAUDE BERTHOLET		66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQU	
Numéro SIRET* 42901949000011		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2021			31/12/2020
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	97 170	104 420
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	267	533
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		15
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	97 437	104 969
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
H S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	2 895	6 555
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	55 265	31 233
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	58 160	37 788
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	155 597	142 757
Envols : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP	(3) Part à + d'un an
Créances de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	116 788	104 725
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 062	12 063
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	135 650	125 588
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	6 750	6 750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25	25
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 036	9 257
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 137	1 137
Compt. régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	19 947	17 168
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	155 597	142 757
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 947	17 168
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL AMC				Néant				*
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF
C	Terrains			KG		KH		KI
R	Cons - Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ	145 000	KK		KL
R	Cons - Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3	KS		KT		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencés, aménagements div*		KV	2 666	KW		KX
E	Autres immob. corporelles	- Matériel de transport*		KY		KZ		LA
L	Autres immob. corporelles	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD
L	Autres immob. corporelles	- Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes			LK		LL		LM
S	TOTAL III			LN	147 666	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
F	Autres participations			8U	15	8V		8W
I	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V
	TOTAL IV			LQ	15	LR		LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OG	147 682	OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW		1X
C	Terrains			LX		LY		LZ
R	Constructions - Sur sol propre			MA		MB	145 000	MC
R	Constructions - Sur sol d'autrui			MD		ME		MF
P	Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK		ML
R	Autres - Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	2 666	MO
E	Autres immob. corp. - Matériel de transport			MP		MQ		MR
L	Autres immob. corp. - Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT		MU
L	Autres immob. corp. - Emballages récupérables et div			MV		MW		MX
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF
S	TOTAL III			NG		NH	147 666	NI
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W
F	Autres participations			0X	15	0Y		0Z
I	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D
N	Prêts et autres immob. financières			2E		2F		2G
	TOTAL IV			NJ	15	NK		2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OK	15	OL	147 666	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2021	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : EURL AMC			Néant			

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : EURL AMC										Néant	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux élim. sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM	40 580	PN	7 250	PO		PQ	47 830		
Construct*		PR		PS		PT		PU			
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY			
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC			
Autres		QD	2 133	QE	267	QF		QG	2 400		
- Installations générales, agencements et aménagements		QH		QI		QJ		QK			
immob. - Matériel de transport		QL		QM		QN		QO			
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT			
- Emballages récup. et div.											
TOTAL II		QU	42 713	QV	7 517	QW		QX	50 230		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	42 713	OP	7 517	OQ		OR	50 230		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst gales, agenc. & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO				
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)					
							NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH				
- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise :		EURL AMC		Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et	VM	353		353				
	autres	VB	356		356				
	collectivités	VN							
	publiques	VP							
	Groupes et associés (2)	VC	1 565		1 565				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	621		621				
	Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX		VT	2 895	VU	2 895	VV			
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF							

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RE N V	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		6 750	6 750						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	à 1 maximum à l'origine								
		VH	à + de 1 an à l'origine								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		6 750	6 750						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		25	25						
	Personnel et comptes rattachés	8C									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D									
	Etat et	8E									
	autres	VW		11 608	11 608						
	Collectivités	VX									
	publiques	VQ		428	428						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupes et associés (2)	VI									
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K		1 137	1 137						
Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX		VY		19 947	VZ	19 947					
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032							
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK									
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL									

Désignation de l'entreprise : EURL AMC										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 10 062			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		XE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*				WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)				XX		XW			
Amendes et pénalités				WJ		Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)				XZ					
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY					
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		1 775			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*				WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI				L7		K7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WN					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		WQ			
Dont :								Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR		11 837			
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes		Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *								WV					
imposition		nettes - imposées aux taux de 0%								WH					
		- imposées aux taux de 19 %								WP					
particularités		à - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW					
et impos.		long terme - Imputées sur déficits antérieurs								XB					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6					
différées		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ					
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))								XA					
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)								ZX					
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY					
Majoration d'amortissement *										XD					
Mesures		Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
d'incitation						Sociétés d'investissement immo.		K3		Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Zone de revitalisation rurale (44)		PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS					
Déd. div. (cf. feuillet séparé)				dont déd. except. (art 39 decies)				Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)				ZI			
				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)							
				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)							
				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)											
				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)							
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2					
TOTAL II										XH					
III. RESULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation						bénéfice (I moins II)		XI		11 837					
des déficits reportables :						déficit (II moins I)		ZL				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)														XL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)														XO	
RESULTAT FISCAL						BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN		11 837					

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise : EURL AMC				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	104 725				
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	12 063				
Prélèvements sur les réserves		0E					
TOTAL I		0F	116 788				
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG	116 788				
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	116 788			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	1 238	820	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ		
	charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	839	763
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	6 619	6 456
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	8 696	8 039	
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	428	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 366	501
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	1 794	501
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	5 756	5 422	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	692	548	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2021)*			OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				RH			
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		
	Groupe : résultat d'ens.			PV à 19 %	JM	PV à 0% (1 Imputation	
				PV à 15%	JN	PV à 0% (1	
				PV à 19%	JP	Imputation	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ		

Désignation de l'entreprise : EURL' AMC							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	TITRE PARTICIPATION	01/01/2017	15				15	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1	15							
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

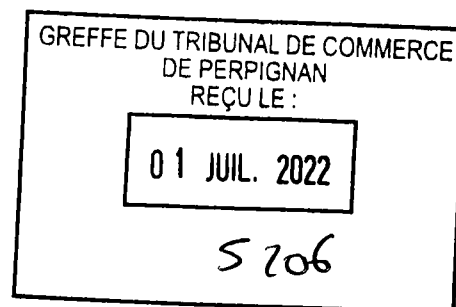
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL AMC	Néant	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*		
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N		
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme
		à 10% à 15% à 18% à 19% à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1	
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2	
Total (lignes 1 et 2)	3	
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4	
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5	
Total (lignes 4 et 5)	6	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7	

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	



Désignation de l'entrepris�� : EURL AMC		N��ant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Dur��e en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicap��s	YG		
Effectifs affect��s �� l'activit�� artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqu��s, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimil��s	OK	0	
Plus-values de cession d'��l��ments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattach��es �� une activit�� normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de r��sultat sur op��rations faites en commun)	OH	0	
Production immobilis��e �� hauteur des seules charges d��ductibles ayant concouru �� sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation re��ues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges d��ductibles de la valeur ajout��e	OI	0	
Rentr��es sur cr��ances amorties lorsqu'elles se rapportent au r��sultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	0	
Variation n��gative des stocks	OQ		
Services ext��rieurs, �� l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, �� l'exception de ceux aff��rents �� des immobilisations corporelles mises �� disposition dans le cadre d'une convention de location-g��r��nce ou cr��dit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes d��ductibles de la valeur ajout��e	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de r��sultat sur op��rations faites en commun)	OW	0	
Charges d��ductibles de la valeur ajout��e aff��rente �� la prod. immobilis��e d��clar��e	OU	0	
Fraction d��ductible de la valeur ajout��e des dotations aux amortissements aff��rents �� des immobilisations corporelles mises �� disposition dans le cadre d'une convention de location-g��r��nce ou de cr��dit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'��l��ments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attach��es �� une activit�� normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajout��e	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	0
V - Cotisation sur la Valeur ajout��e des entreprises			
Valeur ajout��e assujettie �� la CVAE (�� reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-��tablissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est n��gative, il convient de reporter un montant ��gal �� z��ro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0	
Cadre r��serv�� au mono ��tablissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des op��rations �� caract��res agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compl��ter ce cadre.			
Si vous ��tes assujettis �� la CVAE et un mono ��tablissement au sens de la CVAE, veuillez compl��ter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispens�� du d��p��t de la d��claration n�� 1330 CVAE			
Mono-��tablissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de r��f��rence CVAE (report de la ligne OX, le cas ��ch��ant ajust�� �� 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe ��conomique (art. 223 A du CGI)	HX		
P��riode de r��f��rence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

Exercice ouvert le :	01/01/2021	Régime "simplifié d'imposition" ☐	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2021	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒	taxation au tonnage ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
EURL AMC 2 RUE CLAUDE BERTHOLET 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE			
N° Siret	42901849000011		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

C ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : FABRICATION CUISINE PLACARD AGENCEMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	11 837	DEFICIT (Report de la ligne	
XO DU 2058A ou 372 du 2033B)				
Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%)				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				

2 Plus-values			
PVLT imposables au taux de 15%			
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables	PV exonérées
à 19 %	à 19 %	à 0%	(art. 238 quinquies)

E ABATTEMENTS ET EXONERATIONS

notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :

Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terr. entr.	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies		Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD, art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%

F OPTION POUR LE CREDIT D'IMPOT OUTRE-MER

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater VV

G IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt	
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

H CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

I ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

J COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé WINFIC

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire :

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : ☒ FIDUCIAL SENLIS
Téléphone : 0344540118 10 rue Eugène Gazeau
80300 SENLIS

- du conseil * : ☐

- du C.G.A. ou du viseur conventionné :

n° agrément

Visa : CGA/AGA

Viseur conventionné

A SAINT LAURENT DE LA SALANQUE le 19/04/2022

Nom du déclarant : M ATLANI

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2022

Désignation de l'entreprise : EURL AMC					
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2021					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES					
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a)			
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(b)			
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(c)			
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),	(d)			
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(e)			
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)			
		(g)			
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(h)			
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)			
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)	(j)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Montant des sommes versées			
		année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Remboursements (6)
J DIVERS					
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)					
Adresses des autres établissements					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS					
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%	à 15%
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
MVLt réalisée au cours de l'exercice					
MVLt restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

A.M.C
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 Rue Claude Berthollet
66250 Saint Laurent De La Salanque
429 019 490 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 28 juin 2022

Le 28 juin 2022 à 8h00,

Monsieur ATLANI Michel, associé unique de la société A.M.C, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros, ayant son siège social au 2 Rue Claude Berthollet, 66250 Berthollet, 66250 Saint Laurent De La Salanque, immatriculée 429 019 490 RCS de Perpignan, Gérant et associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance de toutes les opérations traduites dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 10 061.63 euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 et 39-5 du Code Général des impôts.

En conséquence l'associé unique donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2021.

DEUXIÈME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 10 061.63 euros de la manière suivante :

- **Au report à nouveau : 10 061.63 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 135 649.77 euros et celui des réserves à 800 euros.



TROISIEME DECISION – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé unique décide de ne pas prendre de dividendes sur le résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle les dividendes distribués au titre des exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDES	ABATTEMENT
31/12/2018	-	-
31/12/2019	12 000	-
31/12/2020	-	-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h00.

Signature du Gérant

Monsieur Michel ATLANI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	145 000	47 830	97 170	104 420
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 666	2 400	267	533
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				15
Autres immobilisations financières				
Total	147 666	50 230	97 437	104 969
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	621		621	621
Personnel				204
Etat, impôts sur les bénéfices	353		353	843
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	356		356	218
Autres créances	1 565		1 565	4 669
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 265		55 265	31 233
Total	58 160		58 160	37 788
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	205 826	50 230	155 597	142 757

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

*Certifie conforme
à l'original*

	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	116 788	104 725
Résultat de l'exercice	10 062	12 063
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	135 650	125 588
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	6 750	6 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	25
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 608	9 257
Etat, obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	428	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 137	1 137
Total	19 947	17 168
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	155 597	142 757

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels